



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 20 MAI 2022

République Française

L'an deux mille vingt-deux, le vingt (20) mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Claire RICHARD, 1ere adjointe, le 13 mai 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Madame Claire RICHARD, 1ere adjointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

ÉTAIT ABSENT MAIS REPRÉSENTÉ :

JOUBERT Marc ayant donné procuration à RICHARD Claire

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaire de séance :

BICHELONNE Pascale et HAUTEVILLE Cyril

Madame Claire RICHARD, 1ere adjointe, ouvre la séance.

Madame Claire RICHARD demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour. L'ensemble du Conseil accepte cette nouvelle délibération.

Informations diverses :

1/ APPARTEMENT LA POSTE

Nous remettons en location l'appartement situé au-dessus de La Poste.

Ce dernier était réservé pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. A ce jour, nous n'attendons pas de réfugiés sur le Département.

A titre d'information : Les centres de Thiers et Arlanc sont fermés à l'accueil. Reste ouverts ceux de Clermont et Issoire.

2/ SALLE DES FETES

Dans le cadre de la subvention FEADER, nous avons eu la visite des agents de la Région afin d'effectuer une visite complète de la salle de fêtes.

Normalement pas de soucis, il manque un document : nous devons établir une attestation manquante (PV d'ouverture des plis suite appel d'offre). Un autre contrôle peut être diligenté par l'Europe. Affaire à suivre

3/ REFECTION DES RESEAUX EAU/ASSAINISSEMENT

Les travaux se poursuivent – ces derniers sont au niveau de la propriété PANTRINI.

Pas de problème particulier seulement des ajustements à la marge (mise en place d'un aco drain (caniveau) pour éviter un volume d'eau trop important au niveau de la rivière), une rupture de la canalisation d'eau a eu lieu mais réparée dans la foulée.

Des coffrets électriques encastrés ou en façade sont posés en parallèle.

Les travaux avancent lentement mais ils avancent...

4/ REUNION PLUI

Une réunion sur le PLUI de la Vallée de l'Ance s'est tenue avec pour objet la rénovation du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet en cours est abandonné – un autre cabinet doit être nommé afin de reprendre le dossier.

5/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Une réunion s'est tenue à ST ANTHEME dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

6/ TRANSITION ECOLOGIQUE

Suite à la réunion du PCAET, une autre réunion à suivie ayant pour objet le contrat de relance sur la transition écologique.

7/ AMBERT LIVRADOIS FOREZ

* La commission EAU/ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes s'est réunie dans le cadre du transfert des compétences et notamment dans la mise en place de comité de pilotage : un pour l'eau et un pour l'assainissement.

Un cabinet d'étude a été nommé pour faire l'état des lieux afin de répondre à de multiples interrogations (comment sont gérés les réseaux mais aussi récupérer un maximum d'informations sur les réseaux existants et les éventuels projets en cours) Un entretien avec tous les employés communaux va être fait afin de connaître leur fonctionnement actuel dans la gestion des réseaux)

* Le Conseil Communautaire s'est réuni – Le sujet de l'abattoir d'AMBERT devient pesant....

Une pré étude a été faite présentant 2 scénarios :

1^{er} : maintien des services avec une cible de 600 tonnes/an

2^{eme} : maintien des services avec une augmentation du tonnage et une cible de 1200 tonnes/an.

Le choix a été arrêté sur le scénario numéro 1 soit 600 tonnes/an avec des travaux de l'ordre de 450 à 600K€ pour répondre aux injonctions des services.

Recrutement d'un Maître d'œuvre pour le suivi des travaux.

Une recherche active est en cours afin de recruter un directeur pour l'abattoir en sachant que celui-ci n'ouvrira pas tant que le directeur ne sera trouvé.

8/ REGION

Une réunion de présentation des dispositifs d'aides de la région s'est tenue à AMBERT avec Madame Myriam FOUGERE.

Certaines aides disparaissent (Chaufferie par exemple) ainsi que les aides dans le cadre du plan de relance.

Le dossier concernant l'ensemble "Granel" (mausolée et chapelle) est toujours d'actualité – il s'agit d'un petit projet – nous devons réfléchir sur d'autres projets plus conséquents et sur le long terme.

9/ MAUSOLEE

Le vendredi 29 avril 2022, une réunion a eu lieu en Mairie avec Monsieur BLISSON de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation du Mausolée et de sa chapelle.

Monsieur BLISSON a présenté la Fondation en expliquant les différentes aides possibles pour la rénovation du Mausolée et de sa chapelle. La réunion s'est poursuivie par la visite du Mausolée et du bourg de Viverols.

Monsieur BLISSON a adressé par mail un dossier préalable à remplir. Ce dernier a été complété par Robert CHAUVE et Yves BIANCHET – le dossier préalable a été renvoyé par mail à Monsieur BLISSON – nous attendons son retour.

10/ URBANISME

Une évolution des dispositifs de dépôt des actes d'urbanismes est en cours – il s'agit notamment de la dématérialisation du dépôt des demandes et du traitement des demandes.

11/ ELECTIONS LEGISLATIVES

Monsieur CHASSAIGNE est venu sur Viverols afin de présenter son programme pour les prochaines élections – une quinzaine de personnes présentes à cette réunion.

Ensuite il est allé rencontrer des agriculteurs de la vallée.

12/ COMITE PILOTAGE CHALEUR EN LIVRADOIS FOREZ

Le programme Chaleur en Livradois Forez s'arrête courant mai 2023 et les financements deviennent partiels notamment de la cadre du changement des chaudières.

Dans le cadre de nos changements de chaudières, les subventions diminuent... au lieu d'un financement à hauteur de 80% nous serons subventionnés qu'à hauteur de 50%...

Par conséquent, nous changerons immédiatement celle de l'ancienne perception, nous temporisons celle des logements de la maison GRANET.

13/ REPAS

Le samedi 07 mai 2022, le repas annuel de la Mairie et des pompiers a eu lieu à la salle des fêtes.

Bonne ambiance festive et conviviale. Le repas a été apprécié de tous.

14/ REUNION POMPIERS

Une réunion s'est tenue à SAUVESSENGES avec le Capitaine d'AMBERT dans le cadre de la visite annuelle de la caserne de SAUVESSENGES mais également dans le cadre de la future caserne de VIVEROLS/SAUVESSENGES.

15/ PARCOURS SPORTIF

L'accord de prise en charge par l'Agence Nationale du Sport a été réceptionné – par conséquent, la première partie du devis a été signé.

16/ REUNION SIEG

La réunion du SIEG s'est tenue à CLERMONT FD le samedi 07 mai 2022 – vote du budget et validation du budget primitif.

ORDRE DU JOUR

1 - Liste affouagistes Section Gorce - Bouteyras et Le Moulinet

Madame la Première Adjointe expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET, remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle ;
- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, pendant une durée de 6 mois par an ;
- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :
Mesdames, Messieurs BRAVARD Nicole - ALLARD Marie - ESTRADE Germaine – CORSINI Mireille - PORTENEUVE René - PORTENEUVE Daniel – BILLOUD Marie – ANGST Jean-François – CELINGANT Léo – PITAVY Jean-Paul – VERICEL Lucien ; des hameaux de GORCE, BOUTEYRAS et LE MOULINET.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Acquisition d'une parcelle Indivision BERILLON

Madame la Première Adjointe informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la voirie communale n° 32 dit « Route Nouvelle ». Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une parcelle appartenant à l'Indivision BERILLON.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée B 1173 appartenant à l'Indivision BERILLON, d'une superficie de 26 m², pour un prix de vente de 20 euros.
- de mandater Maîtres AUBOYER et SIMAND-LEMPEREUR, notaires à Viverols, afin d'établir l'acte d'acquisition de cette parcelle
- que tous les frais, droits et honoraires de cet acte seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Madame la Première Adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Acquisition de parcelles RINALDO

Madame la Première Adjointe informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la voirie communale n° 14 dite « Chemin des Gouttes ». Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles appartenant à Mr et Mme RINALDO Didier. Madame la Première Adjointe présente à l'assemblée le document d'arpentage réalisé par la société GEOVAL d'Ambert.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées :
 - * B 1225 et B 843 appartenant à Mr et Mme RINALDO Didier, d'une superficie respective de 380 m² et de 128 m², pour un prix de vente de 10 euros.
- de mandater Maîtres AUBOYER et SIMAND-LEMPEREUR, notaires à Viverols, afin d'établir l'acte d'acquisition de ces parcelles
- que tous les frais, droits et honoraires de cet acte et ceux qui en seront la suite ou la conséquence (acte de mainlevée), seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Madame la Première Adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Création d'un poste non permanent au sein de la commune

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois

Considérant la nécessité de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial, en raison des besoins de la collectivité et en prévision du départ à la retraite d'un agent titulaire pour assurer l'entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, non permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires (35/35^{ièmes}), du 01 juin 2022 au 30 septembre 2022

Le tableau des emplois est ainsi modifié du 01/06/2022 au 30/09/2022,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4

Nature des fonctions : entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux

Niveau de recrutement : pas de diplôme nécessaire et pas d'expérience requise

Niveau de rémunération : Cadre d'emploi de catégorie C - Echelle C1 - entre indice brut 384 et indice brut 432

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Participation de la commune pour les Transports scolaires des enfants de la commune : réponse : OUI

Mise en place du Tour de garde élections pour les élections des 12 et 19 juin 2022

Prochain conseil municipal le vendredi 24 juin 2022

Séance levée à 22 h 56

